

ABONNEMENT.

1 an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
1 an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Reclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

SAUMUR,
1^{er} Décembre 1881.

Chronique générale.

LE CABINET DES INCERTITUDES.

Il était écrit que, dans le cabinet Gambetta, tout serait surprise, incohérence, incertitude.

A cette heure, le nouveau président du conseil, ministre des affaires étrangères, n'a pas encore reçu les chefs de son ministère.

Pourquoi ? Parce qu'il n'a pu encore arrêter ses choix pour les collaborateurs de son administration.

Il est sans exemple qu'un ministre des affaires étrangères ait gardé les hommes qui avaient la confiance de son prédécesseur.

M. Gambetta en est réduit là, faute d'en avoir trouvé d'autres.

Il a tenté l'ambition de tous ses anciens élèves opportunistes, qui, prudents, se sont excusés successivement, aimant mieux se contenter de bonnes situations un peu plus loin de la mauvaise humeur du maître.

Et M. Gambetta reste le bec dans l'eau sans directeur politique, sans chef de cabinet, situation sans précédent dans les annales du quai d'Orsay.

Et voici tantôt cinq semaines qu'il est là ! De cette situation bizarre et unique il semble résulter que certains bruits, qui sourdement se répandent, pourraient bien n'être pas sans fondement.

On affirme, en effet, que le nouveau président du conseil, profondément troublé par le peu de sympathie que ses collaborateurs ministériels ont rencontré dans le public, à cause de la nomination significative de M. Paul Bert d'une part, et d'un autre côté à cause de l'insignifiance des autres choix qui constituent de simples doublures, songerait à tenter la recomposition du cabinet avec des hommes réputés sérieux.

Mais on ajoute, en même temps, que cette perspective le fait hésiter considérablement, parce qu'il craint, étant données les opinions des hommes en question, que les républicains ne l'accusent d'opérer un mouvement de recul dans le sens conservateur.

M. Gambetta serait donc, en somme, le plus inquiet et le plus embarrassé des chefs de gouvernement.

Le Temps, journal républicain, a publié la note suivante :

« Aussitôt après le vote des crédits relatifs aux deux nouveaux ministères et à l'expédition tunisienne, le gouvernement a l'intention de proroger les Chambres.

» Pendant les vacances parlementaires, il préparera les diverses propositions qu'il a l'intention de présenter à la rentrée de janvier.

» La plus importante à la fois et la plus délicate, celle dont l'élaboration exige le plus de réflexion et de maturité, concerne la révision de la constitution ; dans l'opinion du gouvernement, les Chambres ont le droit de la limiter par leurs délibérations séparées ; celle que demandera le cabinet touchera : 1^o le mode de recrutement des sénateurs et des députés ; 2^o les droits respectifs de la Chambre, du Sénat et du gouvernement en matière financière.

» Nous croyons que les propositions du gouvernement, à ce sujet, apparaîtront comme dénuées de tout parti pris de sacrifier l'une des Chambres à l'autre. La réforme semble devoir être beaucoup moins sénatoriale que parlementaire et gouvernementale.

» Le gouvernement se propose également de présenter des lois d'affaires intéressantes, les unes la prospérité générale du pays, les autres la condition particulière des ouvriers ; mais on aurait tort de prendre au sérieux les projets plus ou moins radicaux que l'on a attribués au début à certains collaborateurs de M. Gambetta : sans doute le gouvernement ne s'interdit pas, par exemple, de convertir la rente et de racheter les chemins de fer,

mais il voit plutôt dans chacune de ces mesures une ressource éventuelle pour des cas extrêmes et vraisemblablement lointains qu'une combinaison actuellement et utilement applicable.

» En un mot, sur les quelques points que nous venons d'indiquer comme sur beaucoup d'autres, M. Gambetta nous paraît une fois de plus destiné à étonner ses amis autant que ses adversaires.

Le Parlement, autre organe républicain, commente ainsi cette note :

« Nous reproduisons, à titre d'information, l'entre-filet qui précède, mais sans le bien comprendre sur tous les points. Il n'est pas très-facile de concevoir comment le gouvernement pourra toucher aux attributions financières du Sénat sans sacrifier ses droits à ceux de la Chambre, et comment la réforme pourra être « beaucoup moins sénatoriale que parlementaire. »

» Nous ne voyons pas non plus fort nettement ce que sera la conversion de la rente 5 0/0 envisagée « comme une ressource » éventuelle pour des cas extrêmes et vraisemblablement lointains. » Une opération comme celle de la conversion n'est possible que dans des temps calmes et réguliers, où le crédit public est fortement assuré. Elle est évidemment impraticable dans les cas « extrêmes ».

» L'ajourner jusqu'au moment où se produiront des circonstances exceptionnelles, c'est la remettre aux calendes grecques. Si telle était l'arrière-pensée du gouvernement, — et nous le regretterions vivement pour notre part, — il ferait encore beaucoup mieux d'en convenir franchement que de laisser indéfiniment suspendue sur le marché et sur la tête des rentiers, l'épée de Damoclès de la conversion. Nous en dirons autant du rachat des chemins de fer. Si l'on veut attendre, pour aborder cette opération que nous jugeons détestable, « des cas extrêmes et vraisemblablement lointains », cela voudrait dire qu'on n'y songe point sérieusement. Alors, que l'on ait le courage de l'avouer tout haut ; on mettra fin à une si-

tuation d'expectative qui est désavantageuse à tous égards.

» Aujourd'hui, les Compagnies, incertaines du lendemain, n'osent rien entreprendre. Pourquoi feraient-elles, du moins sur leurs anciens réseaux, des agrandissements et des améliorations dont le prix ne leur sera pas remboursé en cas de rachat ? Un locataire qui peut être d'un instant à l'autre exproprié, et dont l'indemnité est fixée d'avance, se garde bien de dépenser un centime en nouveaux travaux. L'incertitude et le provisoire ont assez duré. Il importe que le ministère se décide, de façon ou d'autre, à y mettre un terme.

Ces critiques sont fort justes. Nous ajouterons que le Parlement a oublié de commenter le projet relatif au « mode de recrutement des députés ». Il est cependant intéressant de savoir que M. Gambetta poursuit le rétablissement du scrutin de liste. Il n'est pas non plus sans intérêt d'insister sur la prévision, même de « cas extrêmes et vraisemblablement lointains ». Qu'est-ce que cache ce langage ? Le Temps nous dit que M. Gambetta est destiné à nous « étonner ». La France fera sagement de ne pas se laisser surprendre.

Quant au rachat des chemins de fer, n'aurait-il été soulevé que pour écarter du « grand ministère » M. Léon Say, que M. Grévy aurait vu avec plaisir prendre le portefeuille des finances ?

Tout est louche dans la politique opportuniste.

Chi va piano va sano, a dit un sage italien, et l'on sait que, depuis Machiavel, les Italiens ont la réputation, d'ailleurs légitime, d'être des malins en politique.

La Chambre nouvelle se conforme à cet aphorisme ; les séances ne durent pas plus de deux heures et vont *piano* ; les commissions vont encore plus *piano* ; le grand ministère va *piano*... Tant pis pour ceux qui ne savent pas cet instrument !

De ce train-là, on atteindra le 10 décembre sans trop de fatigue et de douleur, et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXII

VISION

Sur le seuil de la maison d'Anselme, Mathurine attendait ses hôtes.

— Entrez vite ! leur dit-elle. S'attarder par un pareil temps !... Brrr ! quel froid glacial ! Mais c'est à nous figer jusqu'à la moelle !

Et vivement elle referma sur eux la porte de la rue.

Sans hésitation possible, la veuve de Jean Michaud se trouva donc comme transportée tout à coup dans cet intérieur maudit.

On s'en souvient, la boutique d'Anselme occupait autrefois tout le rez-de-chaussée. Les marchandises ayant été vendues, c'était maintenant la chambre de la gardienne.

Dans un angle, on voyait, ou plutôt on devinait son lit ; un grand lit de campagne à baldaquin. Les

dispositions et la couleur des rideaux de serge attestaient leur haute antiquité. L'armoire à linge et le buffet à vaisselle meublaient deux autres pans de la muraille, jadis blanchie à la chaux.

Quelques ustensiles de cuisine s'y trouvaient en outre accrochés. Aux poutres du plafond, bas et enfumé, pendaient des bottes d'oignons, des grappes de haricots secs et autres provisions de bouche. Le rouet et le carreau à dentelles de la bonne femme étaient auprès de la fenêtre. Vers le milieu de la salle, déjà le couvert se trouvait mis. Une lampe à bec l'éclairait. Dans la vaste cheminée flambait un grand feu.

Petit-Pierre et Madeleine s'en approchèrent aussitôt. Ils avaient été mouillés, ils grelotaient tous les deux.

— Bon ! fit Mathurine, chauffez-vous. Pendant ce temps-là, moi, je m'en vais tremper la soupe.

Mathurine, assise sous le manteau de la cheminée, parcourait du regard la salle au trois quarts plongée dans l'ombre.

La nuit fatale, il devait en avoir été de même, au moment où Jean Michaud, sa besogne finie, avait passé là, reconduit, congédié par Anselme. Peut-être cette même lampe tremblait-elle aux mains de l'avare ?... Il avait poussé ce verrou... il avait ouvert cette autre porte... et celui qui frappait depuis un instant était entré ! L'inconnu ? L'homme de haute taille ?...

Et Madeleine se le figurait montant à la suite du vieillard qui l'éclairait... là... par cet escalier !... Un craquement se produisit... comme sous le pas des deux fantômes !

— A table ! dit en ce moment Mathurine. Vous permettez, n'est-ce pas, que je serve d'abord Petit-Pierre ? Il a grand appétit, je gage... Et vous-même, dame Michaud, vous voilà toute blême... C'est de besoin peut-être !

— Peut-être ! répondit machinalement la mère, il n'a mangé, depuis ce matin, qu'un gâteau.

— Remplis vivement ta cuiller, s'écria la vieille femme, et, si c'est trop chaud, mon garçon, souffle dessus.

Elle venait de servir ses hôtes ; elle s'installait, son assiette en main, sur la pierre de l'âtre. Nos paysannes, même en tête à tête avec un mari, se mettent rarement à table.

Il y eut un grand silence. On entendait au dehors tomber la pluie, siffler le vent.

Une rafale plus forte ébranla la mesure. Madeleine avait frissonné. Ses mains tremblaient.

— Mais qu'avez-vous donc ? fit Mathurine avec sollicitude. Est-ce ma cuisine qui ne vous va point ? Est-ce la location du chalet qui vous cause souci ? Je comprends ; mais faut se faire une raison... Celui qui l'occupe est un homme bien convenable, allez... le nouveau percepteur... Et le bail, qui n'est que d'un an, vous réserve la

grande chambre d'en haut, où j'ai rangé moi-même toutes les choses à quoi vous pouviez tenir... Rien ne s'abîmera... N'ayez crainte... Ah ! ah ! voilà Petit-Pierre qui guigne le fricot. On va t'en donner, mon gars !

Elle garnit de nouveau l'assiette de l'enfant, puis approcha le plat de la mère. Mais vainement celle-ci s'efforça d'y toucher. Son malaise devenait de plus en plus apparent. Ses dents claquaient.

— Là ! je m'en doutais ! Vous aurez pris froid, répondit la bonne hôtesse. Buvez donc un verre de vin. Je vous ai fait du bon café. Mais ce n'est que le sommeil qui vous remettra tout à fait. Il y a des draps blancs aux deux lits. Vous avez le choix : ou celui-ci, qui est le mien, ou bien là-haut, dans la chambre de feu mon maître.

La veuve de Jean Michaud ne put se défendre d'un premier mouvement d'effroi.

— Suffit ! conclut Mathurine, le défunt ne me fait pas peur. Il sait bien que ni moi, ni vous, ni les vôtres, nous ne lui avons jamais causé préjudice ! Par ainsi, disposez de la salle d'en bas... je vous l'abandonne...

— Non, répondit Madeleine en se redressant tout à coup, je coucherais dans l'autre !

Et, ce choix fait, elle y persista, malgré toutes les protestations de l'ancienne servante d'Anselme.

— Eh bien ! dit enfin celle-ci, eh bien, dame Michaud, je vous approuve... et je vous devine...

l'on ira voir dans les départements si l'hiver et les candidatures sénatoriales s'avancent.

On ira se retremper dans le sein des électeurs et leur demander ce qu'ils pensent de ce début de législature et des douze apôtres qui, sous le nom de ministres, vont prêcher la bonne parole et faire pousser le bon grain.

Donc, à l'an prochain les affaires sérieuses... C'est pour cela, sans doute, que ce qui se passe sous nos yeux depuis quelques semaines paraît si peu sérieux. (Gaulois.)

Nous lisons dans le *Constitutionnel*:

« Dans un des nombreux discours dont la réception de mercredi dernier lui a fourni l'occasion, M. Paul Bert s'est déclaré navré d'une découverte qu'il venait de faire. On lui avait appris qu'un certain nombre d'institutrices, dans les départements, n'avaient qu'un traitement de 900 francs, et ce traitement, malgré les avantages accessoires qui y sont joints, lui paraissait trop faible pour assurer à celles qui le recevaient une existence convenable.

« Ce sentiment part d'une belle âme. Aussi ne doutons-nous pas de l'empressement que M. Paul Bert mettra à informer M. le ministre des cultes que plus de 20,000 desservants ne reçoivent également qu'un traitement de 900 francs. L'appui de M. Paul Bert nous paraît acquis à une demande d'augmentation en faveur de ces desservants. »

Le *Constitutionnel* cultive, on le voit, l'ironie à outrance.

On lit dans le *Triboulet*:

« Le citoyen Paul Bert a eu pour premier maître un M. Dufort, instituteur à l'école communale d'Auxerre. Celui-ci, remarquant l'intelligence précoce de son jeune élève, lui prodigua tous ses soins. M^{me} Dufort considéra le protégé de son mari comme son fils, et le traita comme tel.

« Aujourd'hui, M. Paul Bert a fait son chemin. M. Dufort, lui, n'a pas été aussi heureux. En quittant l'école communale d'Auxerre, il dirigea l'école d'Etats, puis celle de Fontenay (Yonne). Il y a plusieurs années, il obtint une modique retraite de 400 à 200 francs.

« Que faire avec cette somme? M. et M^{me} Dufort — cette dernière est paralysique — se retirèrent à Nevers, chez leur fils, employé d'une maison de commerce, qui, avec 450 francs d'appointements par mois, subvint aux besoins de ses parents.

« M. Dufort père a plusieurs fois écrit à son ex-élève pour lui exposer sa situation indigente, il n'a obtenu aucun secours. M. Paul Bert, passant à Nevers, n'a pas daigné seulement rendre visite à une famille qui devait lui être si chère. Bons instituteurs, vous qui, dans l'arrondissement d'Auxerre, avez tout fait pour l'élection de votre ministre de l'Instruction publique, attendez-vous à pareille ingratitude! »

Puis, d'un air mystérieux, tout en versant le café dans les tasses :

— On sait ce que vous cherchez depuis deux ans; poursuivit-elle, et les morts parfois reviennent... surtout quand ils ont péri par un crime... surtout à l'endroit même où le crime a été commis. C'est là votre idée, n'est-ce pas? Avant de vous endormir, priez... Il se peut qu'il vous apparaisse, en désignant l'assassin!

Bien que d'un esprit élevé, bien qu'elle eût reçu quelque peu d'éducation, cependant Madeleine était femme, elle était paysanne. Quelle paysanne reste exempté de superstition! Les chagrins, la fatigue, la fièvre qui la faisait tressaillir à chaque instant, le milieu où elle se trouvait, cette nuit d'orage, tout contribuait à justifier l'interprétation de Mathurine.

— Courage! dit encore celle-ci. Permettez que je vous montre le chemin... Il se fait tard... Tenez! voilà déjà l'enfant qui s'endort.

En effet, Petit-Pierre succombait au sommeil. Il n'avait rien entendu de ces derniers mots.

— Allons! fit sa mère.

Et, toute droite, le regard fixe comme en état de somnambulisme, elle suivit Mathurine qui, la lampe à la main, gravissait les marches de l'escalier.

Une clé grinça dans la serrure, une porte s'ouvrit.

Nous lisons dans le *Gaulois*:

« Une dépêche adressée de Tunis au *Temps* annonce que le général d'Aubigny et le colonel de La Roque ont infligé, sur leur propre territoire, des pertes sérieuses aux Ouled-Ayar.

« Nous ne voudrions pas être désobligeant pour le second de ces officiers supérieurs, mais il met depuis si longtemps les dissidents en déroute, que nous ne nous expliquons plus la présence d'un seul insurgé dans les territoires qu'il est chargé de parcourir.

« Oui, certes, la plupart de nos officiers — si ingrate que soit leur mission — font là-bes plus qu'ils ne peuvent; ils montrent un dévouement, une abnégation, que le pays et le gouvernement ne sauront jamais trop reconnaître; mais combien d'entre eux ne pourrions-nous pas citer dont jamais les dépêches officieuses — ceci n'atteint en rien nos confrères du *Temps* — n'ont même pas prononcé le nom, et qui cependant méritent les éloges que chaque jour les agences décernent au colonel de La Roque!

« Nous n'ignorons pas la façon dont sont rédigées en Tunisie les dépêches officieuses; nous savons que certains chefs de corps n'hésitent pas à faire leur propre panégyrique, de même que nous n'hésitons pas, nous, à en faire la remarque, quelles que soient les susceptibilités qui auront, par la suite, à s'en trouver froissées. »

A propos de l'entrée sans coup férir de nos soldats à Gafsa, nous lisons dans l'*Intransigeant*:

« Austerlitz, on prit plusieurs centaines de canons et on captura un nombre considérable de Russes et d'Autrichiens. A Tabarka, à Kairouan et à Gafsa, quand nous avons pris, par hasard, quelque chose, c'était le typhus, et les seules dépouilles que notre armée ait encore rapportées de Tunisie, ce sont celles de M. Amédée Le Faure, qu'on vient d'enterrer.

« Nous pouvons ainsi tourner dans le cercle tunisien comme des chevaux de manège pendant une quinzaine d'années, sans avancer d'une semelle. Il est invraisemblable que nous laissons des garnisons de deux mille hommes dans chacune des cinquante villes où nous paraissions devoir entrer.

« D'autre part, si, après en avoir pris possession, nous les laissons dégarnies, ceux qui en étaient sortis à notre approche s'y réinstallent immédiatement après notre départ, et cette guerre de civilisation devient ainsi un jeu de barres.

« Il faut réellement que cette pauvre Chambre ait l'instinct de la curiosité bien peu développé pour se ruiner le tempérament en vaines tentatives de réunions plénières, au lieu de demander nettement au nouveau ministre combien de temps doit encore durer cette promenade sentimentale et typhoïde. »

Le *Figaro* raconte l'anecdote suivante sur

— Passez devant, dit la servante.

Madeleine entra.

La chambre, débarrassée de tout ce qui l'encombraut autrefois, maintenant paraissait immense. On y voyait encore la grande table qui servait de bureau à Anselme, le vieux fauteuil dans lequel il avait coutume de s'asseoir, un bahut gardant la trace des scellés, deux ou trois chaises de paille et, dans l'alcôve, le lit, dont la couverture était faite.

Ayant déshabillé l'enfant endormi, les deux femmes l'y couchèrent.

Puis, Madeleine reconduisit Mathurine.

Et passant auprès de la table, en y posant la lampe, l'ex-servante montra sur le parquet une large tache d'un brun rougeâtre.

— Rien n'a pu l'effacer! dit-elle, c'est le sang de mon pauvre maître!

La veuve de Jean Michaud traça sur sa poitrine le signe de la croix.

Derrière Mathurine, elle referma la porte et poussa le verrou.

— Seule! elle était seule dans la chambre du meurtre!

Petit-Pierre ne comptait pas. Madeleine s'était approchée de lui pour l'embrasser.

— Viens-tu, mère? murmura-t-il.

— Tout à l'heure, répondit-elle. Dors, mon enfant... dors!

Et, pour ne plus les rouvrir que le lendemain

le compte de M. Tirman, le nouveau gouverneur civil de l'Algérie et ancien préfet des Bouches-du-Rhône:

« C'était à Marseille. Les radicaux parlaient d'organiser une manifestation imposante, dont le but était de se rendre sur la tombe de Gaston Crémieux, fusillé à la suite des événements insurrectionnels de 1871. A la tête de cette manifestation se trouvait un député de la Chambre actuelle, qui se contentait alors du rôle d'agitateur.

« M. Tirman, alors préfet, le fit appeler à son cabinet.

« — Il paraît que vous organisez une manifestation sur la tombe de Crémieux? lui demanda-t-il.

« — C'est exact, répondit le futur député, qui, nous pouvons le dire, est aussi poète à ses moments perdus.

« — Eh bien! reprit M. Tirman, je serai obligé de vous envoyer le commissaire central avec mission d'interdire la manifestation. Vous soumettez-vous à son ordre?

« — Non pas, ajouta le chef de la manifestation.

« — J'aime mieux savoir cela. Car, pour éviter des désordres, je n'envierai le commissaire que trop tard pour qu'il puisse vous rencontrer. De cette façon, le calme de la ville ne sera pas troublé.

« Et il fit comme il l'avait dit. »

On écrit de Bordeaux au *Patriote*:

« Une maison de banque de notre ville, dirigée par MM. Astruc et Moysé, vient d'être déclarée en état de faillite d'office. Le passif atteint près de trois millions, tandis que l'actif ne dépasse pas deux cent mille francs.

« Ce sinistre financier dû, paraît-il, à de mauvaises spéculations de Bourse, met dans un sérieux embarras de nombreux négociants et petits capitalistes.

« M. Moysé trompé, m'assure-t-on, par son associé, serait devenu fou à la suite de la déconfiture de cette maison, dans laquelle il avait placé toute sa fortune. M. Astruc n'a pas pris la fuite, comme le bruit en a couru en ville.

« Il se pourrait que cette faillite eût un dénouement en cour d'assises. »

TIRE-M'EN!

On donne une singulière interprétation à la nomination de M. Tirman au gouvernement civil de l'Algérie. Dans l'esprit de M. Gambetta, ce serait un pas vers la nomination d'un général, qui serait M. de Galliffet. L'incapacité de M. Tirman l'aurait fait choisir pour préparer le retour du gouvernement militaire.

Il faut ajouter que cette intention de M. Gambetta est fortement contestée.

Autre explication qui, après tout, n'est pas plus fantaisiste que le fait lui-même.

Quand Monsieur Frère cadet revint en France pour démissionner, Monsieur Frère aîné — on se le rappelle — ne se rendit pas du premier coup aux désirs de l'infortuné gouverneur. Tout n'alla pas comme sur

matin, il referma les yeux.

Au fond de l'alcôve elle aperçut, en se redressant, cette espèce de coffre-fort fabriqué par son mari, et qui avait été la cause première de tous leurs malheurs.

— Bon Dieu! dit la veuve qui se laissa tomber sur les genoux, mon bon Dieu! vous n'avez pas eu pitié de lui... ayez donc pitié de mes enfants et de moi!...

Et, longtemps encore, sa fervente prière monta vers le ciel.

(A suivre.)

La mère d'une riche héritière prenait des renseignements sur un jeune et séduisant garçon qui avait demandé sa fille en mariage.

— Est-il d'une ancienne famille?

— Oh! madame! c'est un de ses aïeux qui, au moment de la confusion des langues, fut chargé de parler auvergnat à la tour de Babel!

Absolument historique.

Deux ouvriers de portières, l'un jeune, l'autre vieux, se tenaient à la porte d'un théâtre.

Le gavroche cherchait des bouts de cigares sur le trottoir et même dans le ruisseau.

— En as-tu un pour moi? demanda le vétéran, d'une voix dolente.

— Qui, ma vieille.

— Mais un qui soit convenable!

des roulettes. — Retourne, disait l'un. — Oh! non, tire-m'en, disait l'autre.

Et « Tire-m'en » tint bon. Pendant des semaines, pendant des mois, « Tire-m'en » devint la scie, le cauchemar de Mont-sous-Vaudrey.

Que de nuits n'a-t-il pas désolées en voltigeant dans l'alcôve présidentielle, sous les formes les plus terribles ou les plus saugrenues!

Et, cependant, la solution était là! Chacun sait avec quelle étonnante mobilité nos songes transposent du noir au blanc les objets et les impressions qu'ils nous apportent.

Un jour, ou plutôt une nuit, « Tire-m'en » prit enfin une forme humaine et raisonnable. Crâne correct, favoris magistraux, longon, faux-col, rien n'y manquait.

— Où donc ai-je vu cela? se disait le lendemain matin le châtelain de Mont-sous-Vaudrey en se faisant la barbe...

« Sa vue a ranimé mes esprits abattus! »

L'ombre aimable ne manqua pas de revenir, et les plus douces paroles s'échappaient de ses lèvres: J'irai, moi, je serai bien sage..., et civil, sérieusement civil.

Essayez un peu. J'avalerai les sabres tout aussi bien qu'un autre, et les couleuvres pardessus le marché...

Et la paix, aux ailes d'or, étant redescendue dans l'alcôve, ainsi fut fait.

Comme quoi la veine est tout. Car enfin au sommet de la seconde France pourquoi M. Tirman (???) plutôt qu'un autre, plutôt que Tirepoil, Tiresou, Tirelaine, Tirelire ou Tirelarigo?

O République! O Roue! O Chance! O Fortune! Oh! là! là!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 novembre. La Bourse est bonne, la clôture se fait à d'excellents cours. Les rentes sont successivement fermes. Le 5 0/0 de 115.60 à 115.90. Le 3 0/0 de 85.22 à 85.45.

Marché assez suivi sur les actions des sociétés de crédit. On établit les cours du Crédit Foncier de 1,725 à 1,740; c'est une des valeurs qui soit peu touchée par les fluctuations du marché. Le Crédit Lyonnais inscrit des cours très-fermes et auxquels le comptant achète beaucoup.

La Banque Transatlantique, très-recherchée à cause de la plus-value certaine de ses actions, voit le niveau de ses cours se relever sensiblement vers 600.

Hausse continue sur la Société Française Financière à 1,015; il se développe un très-bon courant d'affaires sur ces excellents titres.

On reste à 635 sur la Banque Nationale avec tendance à la reprise.

Mettre en portefeuille des obligations de l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun, c'est faire choix du meilleur placement.

On accorde beaucoup d'attention à la Banque Romaine qui souscrit à 715 et dont les actions sont mises en vente à 450 francs.

Le Crédit Central de Paris fait 560.

Le Phénix Espagnol est demandé à 930.

Signalons de bons achats sur la Société Générale de Fournitures Militaires à 540, nous ne saurions trop insister sur l'excellence de ce placement.

L'assemblée générale du Rio-Tinto, en votant le remboursement des Pagarès, a augmenté le dividende des actions de 19 fr., aussi demande-t-on d'une manière suivie ces titres sur le marché.

La Grande Compagnie d'Assurances, toujours très-active, a des achats au comptant à 730, c'est une valeur d'avenir.

Les 7 et 8 décembre s'ouvre la souscription aux 17,000 actions nouvelles de la Compagnie d'Alais au Rhône à la Méditerranée; c'est une opération sur laquelle nous appelons l'attention des capitalistes.

Chronique militaire.

M. le général Camponon va examiner ces jours-ci le dossier de l'affaire des 34 élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, renvoyés dans des régiments d'infanterie pour avoir assisté, au mois de juillet dernier, à une cérémonie religieuse qui avait revêtu le caractère d'une manifestation légitime.

L'intention du nouveau Ministre, dit le *Progrès militaire*, serait d'atténuer, s'il est possible, la mesure d'extrême rigueur fixée par son prédécesseur. Ces jeunes gens seraient rappelés à Saint-Cyr où ils feraient une année supplémentaire.

Dans tous les rangs de l'armée on saura gré à M. le général Camponon de l'acte de bienveillance qu'il est disposé à prendre.

Il est inexact que M. le général Camponon songe à rétablir les tambours, ainsi que l'ont avancé certains journaux. La suppression de cet instrument a été prise sur l'avis

unanime du Comité d'infanterie, et l'expérience des dernières manœuvres et de la campagne de Tunisie a prouvé qu'elle était excellente à tous égards. (Progrès militaire.)

M. du Dresnay, sous-lieutenant au 118^e de ligne, vient d'être emporté, à l'âge de moins de vingt-quatre ans, par la fièvre typhoïde qui décime le corps expéditionnaire de Tunisie. Il était sorti de Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1879. Toute la garnison de Tunis a rendu les derniers hommages à ce jeune officier dont la carrière promettait d'être brillante. Ses camarades du 118^e, à Brest, lui ont fait célébrer, mercredi dernier, un service funèbre. (Id.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un halo des plus intenses est apparu hier soir, vers 7 heures 1/2, autour de la lune. Ce phénomène météorologique n'a guère duré plus d'une demi-heure. Ensuite, les légers nuages qui avaient concouru à sa formation se sont dissipés, et la lune a brillé dans tout son éclat.

Ce n'est que vers minuit que les vapeurs qui avaient formé le halo se sont condensées et que la pluie a commencé à tomber.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Conclusions du rapport du 4^e bureau concluant à l'invalidation de M. de La Villegonier, dans l'arrondissement de Fougères (adopté par 370 voix contre 85) :

Ont voté pour l'invalidation : MM. Benoist et Bury.

Ont voté contre : MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de Terves.

Absent par congé : M. Maillé (Alexis).

On annonce le prochain mariage de M. le colonel de Garnier des Garets, commandant le 77^e régiment d'infanterie à Angers, avec M^{lle} Marie de Larminat.

M. le colonel Marie-Louis de Garnier des Garets, officier de la Légion d'Honneur, est un de nos plus jeunes officiers supérieurs.

Tout récemment encore, il était lieutenant-colonel au 85^e de ligne, et son âge — il a quarante-cinq ans à peine, — ainsi que de solides qualités militaires le destinent à un brillant avenir.

Il appartient d'ailleurs à une famille qui, de tout temps, a fourni des officiers à l'armée française.

L'un de ses frères est capitaine au 35^e régiment territorial d'infanterie.

L'autre, M. Marie-Joseph de Garnier des Garets, est sous-lieutenant de réserve dans l'artillerie.

GRAND THEATRE D'ANGERS. — M. Vernon, 2^e ténor, a été accepté mardi soir par 42 voix contre 5. « C'est une bonne acquisition pour notre scène, dit le Journal de Maine-et-Loire, et nous en félicitons à la fois l'artiste et la direction. »

M. Vernon a joué à Saumur, avec succès, la semaine dernière, le rôle de Grenicheux des Cloches de Corneville.

Ce soir jeudi aura lieu le premier début à Angers, dans Faust, de M. Mayan, première basse en tous genres, et de M^{lle} Petipa, première duègne. Ces artistes sont appelés à remplacer M. Lamarche et M^{lle} Moine.

Le Monde où l'on s'ennuie, joué par la troupe Marck et Chavannes, vient d'obtenir, à Nice, un tel succès, qu'une nouvelle représentation de cette comédie a dû être donnée.

L'interprétation a été excellente : M^{lle} Devoyod a été chaudement applaudie dans le rôle de la duchesse de Réville. Les rôles d'hommes ont été aussi bien tenus ; M. Rameau surtout s'est fait rappeler plusieurs fois.

POITIERS.

Le Courrier de la Vienne nous apprend que l'administration de MM. Thézard, Perret, Obissier et compagnie se dispose à mettre à exécution une nouvelle mesure odieuse. Ceci n'a rien qui nous puisse étonner. C'est dans la logique.

Donc, ces messieurs expulsent aujourd'hui les quatre Sœurs qui, jusqu'ici, étaient restées chargées de la surveillance des femmes dans la prison de Poitiers. Ce sont des gardiennes laïques qui rempliront désormais cette mission. Les Sœurs ne coûtaient rien

ou presque rien ; sur les quatre religieuses qu'on chasse, une seule recevait de minces émoluments — 700 francs — de l'administration. Et encore la maison-mère, de laquelle elles relèvent, avait-elle offert de renoncer à ces émoluments. L'administration a refusé.

Les gardiennes laïques coûteront fort cher ; mais qu'importe ? Est-ce que ce ne sont pas les contribuables qui paient !

Et puis il y a longtemps déjà que ces messieurs n'avaient rien croché ; il leur fallait bien une revanche. Aujourd'hui, ils s'en prennent à de saintes filles ; ils vont les chasser comme des voleuses ; demain ils verront s'ils ne peuvent pas crocheter d'autres portes. Les Sœurs de charité n'ont plus qu'à se préparer, les infirmières laïques sont là qui attendent !

BRESSUIRE.

Dimanche dernier, le nommé Rampion, demeurant à Bressuire, employé au creusage d'un puits au village de Montaigne, près Bressuire, ligne de Bressuire à Poitiers, est tombé en arrière d'une hauteur de 41 mètres et s'est ouvert le crâne. La mort a été instantanée.

Ce malheureux laisse quatre enfants et une veuve sur le point d'accoucher.

LE MANS.

L'accident de l'Usine à Gaz. — Un accident regrettable, mais qui ne peut être attribué qu'à l'imprudence de l'ouvrier chargé de la fabrication du sulfate d'ammoniaque, s'est produit avant-hier soir, à l'usine à gaz.

Vers 5 heures 1/2, dit la Sarthe, cet ouvrier prit avec lui trois aides pour vider des vases d'acide sulfurique dans un bac en plomb, placé sous un hangar, et contenant encore d'anciennes eaux ammoniacales.

Au moment où les ouvriers commencent à vider leurs vases, un dégagement d'acide sulfurique dut se produire. — Au lieu de se retirer immédiatement, les ouvriers continuèrent à verser l'acide sulfurique. Bientôt tous quatre tombèrent asphyxiés.

Le contre-maître Loriot les vit tomber. Appelant aussitôt deux ouvriers, il pénétra avec eux sous le hangar. Mais c'est à peine si les nouveaux venus purent faire quelques pas. Comme les premiers, ils roulaient inanimés sur le sol.

L'alarme fut en ce moment donné par deux serruriers, MM. Collet père et fils, qui n'hésitèrent pas à pénétrer eux-mêmes sous le hangar et qui, en prenant certaines précautions et avec l'aide de tous les ouvriers de l'usine, parvinrent à retirer, l'une après l'autre, les sept victimes de l'accident.

Ni l'une ni l'autre ne donnaient en ce moment signe de vie. Le service des secours est heureusement fort bien organisé à l'usine, et avant même l'arrivée des médecins, des soins intelligents et immédiats purent être prodigués aux malheureux. Tandis qu'on les soumettait aux puissantes décharges d'une batterie électrique, on essayait sur tous l'un des plus récents procédés de respiration artificielle, et quelques-uns d'entre eux ouvraient les yeux et revenaient à eux.

Bientôt les docteurs Barbier et Lejeune, puis le docteur Garnier, médecin de la compagnie du gaz, arrivèrent successivement à l'usine, et, sous leur direction, les secours continuèrent à être prodigués aux victimes dont six furent bientôt hors de danger.

Un sieur Adolphe Vigneron, demeurant rue Toussaint, 12, et entré depuis peu de temps à l'usine comme ouvrier supplémentaire, est le seul qui ne put être rappelé à la vie.

Lorsqu'il fut retiré du hangar, il avait, selon toutes probabilités, déjà succombé, et tout le dévouement du personnel de l'usine, toute la science des médecins échouèrent devant le fait accompli.

M. le docteur Garnier a visité, dans la soirée, les six ouvriers qui ont pu être sauvés, et il assurait qu'ils pourraient dès le lendemain reprendre leur service.

LA NOURRICE SUR LIEU.

M. le docteur Brochard, qui poursuit dans le *Moniteur* une campagne très-vive et très-méritoire contre les femmes du monde qui, le pouvant faire, ne nourrissent pas leurs enfants, trace des exigences de « la nourrice sur lieu » un tableau qui vaut la peine d'être reproduit. Nous citons :

« Jamais un monarque absolu ne s'est permis ce que se permettent chaque jour

des nourrices sur lieu. Dès qu'une nourrice est entrée dans une maison, tout le monde tremble devant elle. Il faut la servir comme on servirait une reine, il faut obéir à toutes ses exigences, tant on craint que la moindre contrariété chez la nourrice n'ait un fâcheux retentissement chez son nourrisson. Tout le monde plie, tout le monde s'incline devant elle. C'est à ne pas en croire ses yeux et ses oreilles. Les exigences des nourrices sur lieu dépassent tout ce que l'on peut imaginer. J'avoue franchement que si je n'avais pas vu vingt fois ce que je raconte, je n'y croirais certainement pas.

« La première chose que fait une nourrice qui entre dans une maison est d'en faire sortir tous les domestiques qui ne lui conviennent pas. Je ne parle pas de ses exigences de toilette, d'argent, etc. Rien n'est plus simple que de ne pas y souscrire. Sous le rapport de la gourmandise et de la fainéantise, elle a des exigences à nulle autre pareilles. Il lui faut un régime spécial, un litre de vin, de la viande à tous les repas, de la pâtisserie, etc... Elle ne se dérange pas pour mettre du bois dans la cheminée ; elle sonne un domestique pour lui en apporter. Il lui faut une voiture. Elle veut aller seule à la promenade.

« J'ai vu, de mes yeux vu, une nourrice, qui était chez un officier de dragons, ne pas vouloir rester dans la maison, parce qu'on ne voulait pas lui permettre de sortir seule avec l'ordonnance de son maître. J'en passe, et des meilleures. »

Le docteur Brochard conclut que si « la monarchie absolue des nourrices sur lieu ne peut pas être renversée par nos institutions, elle peut être renversée, et elle devrait être renversée, par le bon sens des mères de famille, qui devraient rougir de souscrire, comme elles le font, aux exigences de toutes sortes de ces mercenaires. Que les jeunes femmes, dit-il, apprennent l'hygiène des nouveau-nés, qu'elles apprennent à élever leurs enfants, et au lieu de se laisser diriger par leurs nourrices, elles les dirigeront dans les soins à donner à leurs tous jeunes enfants. Qu'elles cessent de redouter toutes ces prétendues émotions de leurs nourrices qui peuvent faire du mal à leurs nourrissons. Qu'elles se fassent obéir au lieu de trembler, et tout n'en ira que mieux. »

Tribunaux.

YINGT-DEUX ALLUMETTES POUR 300 FRANCS.

La Compagnie concessionnaire de la fabrication des allumettes tient à son monopole. C'est un droit qu'elle paye assez grassement pour le faire respecter. Mais parmi les dégrèvements projetés pour un avenir prochain, celui-là n'est-il pas de ceux qui s'imposent ? La question était formulée il y a quelques jours devant le tribunal correctionnel de Marseille par M^e Penchinat, au nom d'un malheureux cafetier chez lequel un agent secret de la Compagnie, attablé comme consommateur, avait fait main-basse sur deux godets renfermant ensemble vingt-deux allumettes. L'agent avait dressé procès-verbal. Le limonadier se récriait, affirmant que ces brins de bois soufrés et phosphorés avaient dû être introduits dans l'établissement à son insu. La maison soigneusement fouillée ne contenait d'ailleurs aucun autre produit illicite. Les vingt-deux allumettes, seules, sont venues témoigner de l'infraction.

Le tribunal n'en a pas moins condamné le client de M^e Penchinat à 300 francs d'amende. Avec les frais de l'instance et le double décime, le prix de chaque allumette ressort ainsi à 48 francs environ. C'est cher, pour des allumettes qui prennent feu si rarement, affirme le prévenu. Il interjette appel.

BOURSE DE PARIS

DU 30 NOVEMBRE 1884.

Rente 3 0/0.	85 40
Rente 3 0/0 amortissable.	86 30
3 0/0 amortissable (nouveau).	85 60
Rente 4 1/2.	113 »
Rente 5 0/0.	115 85

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite : REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Pasteur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eynaucas (Haute-Vienne).

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 26 novembre.

Blé nouveau (l ^{re})	23	—	Huile de noix.	50	120	—
Blé comm. (l ^{re})	23	—	Huile de chène.	50	—	—
Froment (l ^{re})	77	—	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy.	74	22	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	14	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orges	65	13	Luzerne	780	85	—
Avoine h. bar.	50	10	Paille	780	55	—
Fèves	75	15	Amandes	50	—	—
Pois blancs.	80	44	Cire jaune.	50	190	—
— rouges.	80	36	Chanvres 1 ^{re}	50	—	—
Colza.	65	—	qualité (52 k. 500)	51	—	—
Chenevis	50	13	— 2 ^e	—	45	—
Farine, culas.	157	64	— 3 ^e	—	41	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	à »
Id. 1881, 2 ^e	id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{re}	id. 100 à »
Id. 1881, 2 ^e	id. » à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re}	id. 100 à 105
Id. 1881, 2 ^e	id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re}	id. 90 à »
Id. 1881, 2 ^e	id. » à »
La Vienne, 1881.	75 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1881	150 à »
Id. 1881	» à »
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id. 1881	2 ^e id. » à »
Id. 1881	3 ^e id. » à »
Id. 1881	4 ^e id. » à »
Varrains, 1881	1 ^{re} id. 125 à 130
Varrains, 1881	2 ^e id. » à »
Bourgueil, 1881	1 ^{re} qualité 150 à 165
Id. 1881	2 ^e id. » à »
Id. 1881	3 ^e id. » à »
Id. 1881	4 ^e id. » à »
Restigné 1881	1 ^{re} id. 140 à 145
Id. 1881	2 ^e id. » à »
Chinon, 1881	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1881	2 ^e id. 135 à »
Id. 1881	3 ^e id. » à »
Id. 1881	4 ^e id. » à »

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Le Jeudi 1^{er} Décembre 1881

O U V E R T U R E

DE LA

GRANDE PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Herboristerie

Ancienne Maison **A. PIE** fils et **Baouï FEIGNOUX**

Rue de la Tonnelle, 27, Saumur

E. D'HUY, PHARMACIEN

Entrepôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques, Produits chimiques pour les Arts, Eaux minérales françaises et étrangères, Bandages et Articles d'Orthopédie, Accessoires de Pharmacie.

REMISE TRÈS-IMPORTANTE

Sur toutes les Spécialités et Préparations Pharmaceutiques.

PHARMACIE NORMANDE

11 et 13, Rue Saint-Jean, SAUMUR

La plus vaste, la plus ancienne et surtout la PLUS CENTRALE de la ville.

Les prix de cette maison, en égard à la qualité supérieure des produits qu'il faut toujours considérer en pharmacie, défient toute concurrence.

DÉPOT EXCLUSIF DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES :

PRODUITS tonifiants du docteur Defresne.

SPASALGIQUE MARECHAL, contre les névralgies.

ROB LECHAUD, dépuratif du sang.

ELIXIR MICHEL, contre les rhumatismes.

On trouve également toutes les autres SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES et toutes les EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères.

POMMADE BERTINOT, contre les cors.

OUATE du docteur Pattisson, contre les douleurs.

PILULES SUISSES, contre la constipation.

SEL BROCHET, contre les engelures.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC

A VENDRE

OU A LOUER

En tout ou partie,

UN JARDIN

Situé au Champ-de-Foire.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de

Poitiers, 54. (766)

A CÉDER

DE SUITE,

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRESENTMENT,

UNE MAISON

Rue du Temple, n° 21.

S'adresser à M^{me} RENAUDIN, même

rue, 19. (729)

M^l LE BLAYE, notaire à Saumur,

demande un petit clerc.

ON DEMANDE UN MENAGE

S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste

de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle

qu'il a ouvert à Saumur un cabinet

de chirurgie et prothèse dentaire, rue

Saint-Jean, n° 16, maison Espagnole,

où il se trouvera le vendredi et le

samedi de chaque semaine.

Cabinet à Adgers, 26, rue Lenep-

reb. (495)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la

Visitation.

La MAISON DUTEIL demande

un employé pour la mercerie.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.

Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets

de flanelle.

Cylindre et calendrier des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, auquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable alliage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger. et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTE. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre à M. GALAND, fabricant d'armes, (448)

13, rue d'Hauteville, à Paris.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME JEUNE ET SA MÈRE, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
G. UFFERT
les Rhumes, Gargarismes, Crampes et Fatigues d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

Saumur, imprimerie de P. GODET.